



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant composition du jury de l'examen du
Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
(DEME)**

Session 2022

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 modifié instituant le diplôme d'État de Moniteur Éducateur ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2007 modifié relatif au diplôme d'État de Moniteur Éducateur ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2012 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury de l'examen pour l'obtention du diplôme d'État de moniteur éducateur, session 2022, est composé comme suit :

Présidente : Madame Florence PAYET, inspectrice de l'éducation nationale du 2nd degré SBSSA, Rectorat

Vice-présidente : Madame Kathy DELBOS, responsable Unité Apprentissage et Certifications, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Membres :

Collège des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'État de moniteur éducateur ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou des professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire

Monsieur Antoine CLAIN
Madame Marie Carole GRACE
Monsieur Younoussé HAMADI
Madame Laureen MOREL
Madame Béatrice PRESLES
Monsieur Eddy RIVIERE
Madame Emmanuelle SYLVESTRE
Madame Juliette TECHER
Madame Yasna TECHER

Collège des représentants des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales, de l'éducation, de la justice et de la jeunesse, des collectivités publiques et de personnes qualifiées en matière d'action éducative

Madame Marie Anise ADOIS

Madame Valérie LOUIS
Madame Aline SOURIS
Madame Laëtitia VALERY

Collège des représentants qualifiés de la profession

Monsieur Jean Laurent DESPRAIRIES
Monsieur Tanguy GRAZ
Monsieur Olivier KUHN
Madame Marie Ange LUCAS
Madame Sandrine MARIVAN
Monsieur Jean Daniel MELLON
Madame Laurence PRESLES
Monsieur Eric ROMANO

Suppléants :

Madame Paméla BERNY

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 mai 2022

Pour la Rectrice et par délégation,

Le secrétaire général adjoint

SIGNÉ

Erwan POLARD